

Séance du 14 juin 2022

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle ,VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, PALANGHI Mathilde, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, THEVENOT Sébastien, PINTO Anthony, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine
Laurent MILLOT a donné procuration à Bruno PESENTI

Absents excusés : HENRY Damien, BARATA Virginie

Approbation compte rendu conseil municipal du 10 mai 2022

Nomination secrétaire de séance : Delphine GARDIEN

DELIBERATION POUR LA PUBLICATION DES ACTES :

MME le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée par voie électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent toutefois bénéficier d'une dérogation en choisissant par délibération les modalités de publicité des actes de la commune.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes dans la commune et afin de faciliter l'accès à l'information des administrés, le Conseil Municipal décide de choisir une publicité par affichage aux lieux habituels.

SOUTIEN ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires ».

Les 100 propositions concrètes annexées ont été communiquées préalablement aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée le 14 mai 2022 par l'AMRF.

DEMANDE SUBVENTION DST HERONS :

MME le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2017, le Grand Dole avait mené une réflexion sur l'aménagement de quatre ronds-points en choisissant un thème pour chacun. Pour celui de Parcey, la thématique retenue a été celle du golf. L'entreprise Cérignat a été chargée d'effectuer les travaux dont le montant s'élève à 25 000€. Bluegreen qui gère le golf participe financièrement à hauteur de 5 000€ et effectuera plusieurs tontes dans l'année.

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur l'ajout d'une touche naturelle à ce projet avec l'installation de trois hérons métalliques au centre du rond-point. Ces hérons, qui rappellent la Loue toute proche, sont réalisés au cours de cette année scolaire par les élèves d'ECCOFOR, une structure qui accueille des élèves en réinsertion.

Le Conseil Municipal :

- Décide l'installation de trois hérons métalliques au centre du rond-point selon le devis de l'Association ECOFOR JURALTERNANCE pour un montant de 3 948.00 € HT.
- Sollicite, pour cet aménagement, une subvention du Conseil Départemental, au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires relance, au taux de 25 %

PROJET CIMETIERE :

M. Olivier DAMY présente au Conseil Municipal le projet proposé par l'entreprise MUGNIER : Implantation d'un espace cinéraire avec 2 Colysées 2

niveaux contenant en tout 36 cases, 12 emplacements « cavurnes » d'une contenance de 4 cases chacune, aménagement terrain et mobilier. Coût du projet : 32 234 € TTC.

Cet espace sera créé dans l'extension du cimetière actuel qui comprendra également cent concessions supplémentaires.

EMPRUNT 140 000 EUROS :

MME le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'aménagement et l'extension du cimetière, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la banque populaire Bourgogne Franche un emprunt d'un montant de 140 000 €, pour une durée de 7 ans, au taux de 1.05 %
- Autorise MME le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cette opération.

PROJET DELIBERATION SUPPRESSION/CREATION DE POSTE :

Ce point est reporté à une séance ultérieure, après décision sur le mode de recrutement retenu.

REFLEXION REMPLACEMENT EMPLOYE COMMUNAL :

Suite au départ de l'agent d'entretien, plusieurs solutions sont envisagées :

- Maintien de la solution actuelle : Personnel mis à disposition par le Grand Dole.
- Recrutement selon candidatures reçues en mairie
- Recrutement d'un apprenti en alternance
- Recrutement par mutation

BARILLETS SALLE DES FETES :

La formule actuelle de clés programmées n'étant plus opérationnelle, le Conseil Municipal décide l'achat de clés sécurisés et accepte le devis de l'entreprise OUDOT d'un montant de 429.55 € TTC.

DELIBERATION BAIL TERRAIN COMMUNAL

MME le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier d'un agriculteur, en date du 1^{er} juin 2022 par lequel il demande la résiliation du bail de location du terrain communal ZP N°60 à compter du 31/11/2022, pour cause de retraite.

Le conseil Municipal :

- Décide de résilier le bail de location du terrain communal cadastré ZP N° 60 conclu avec l'agriculteur, à compter du 1^{ER} décembre 2022
- Décide de louer le terrain communal cadastré ZP N° 60 au nouveau repreneur de l'exploitation agricole, aux mêmes conditions que précédemment, à compter du 1^{er} décembre 2022.
- Autorise MME le Maire à rédiger et signer le bail de location correspondant

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la décision du Préfet octroyant une subvention d'un montant de 38 164.00 € au titre de la DETR pour les travaux divers voirie, création trottoirs et puits perdus, le Conseil Municipal valide un nouveau plan de financement tenant compte de cette décision.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal des subventions suivantes attribuées par le Conseil Départemental :

- ✓ 3 115 € pour le réaménagement de la plateforme sportive.
- ✓ 21 654.16 € et 2 500 € pour la création de trottoirs rue de la Motte.

- Le Conseil Municipal, considérant la résiliation de l'affiliation de la commune à l'organisme d'action sociale PLURELYA à compter du 1^{ER} janvier 2021, décide l'achat, pour l'année 2022, de chèques K'DOLE pour le personnel communal titulaire et contractuel. Le montant alloué sera de 200 euros par an et par agent.

- MME le Maire informe le Conseil Municipal du courriel de l'ARS sur la qualité des eaux de La Loue. Suite à la dégradation du classement, la baignade sera déconseillée. Le contrôle sanitaire des eaux sera hebdomadaire.

- Le Conseil Municipal valide l'achat d'un aspirateur et d'une table 6 places pour l'école. Il sera également nécessaire d'acheter de nouveaux ordinateurs suite au vol ayant eu lieu dernièrement à l'école.

- M. Benoit VIELLARD donne le compte rendu du schéma directeur assainissement présenté dernièrement au Grand Dole

Agenda :

- Un concert de saxophonistes du conservatoire de Dole aura lieu le 1^{er} juillet à 18 h 30 à l'église.

- Réunion préparation étape tour de France le 23 juin à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Séance levée à 23 h 00.

LE MAIRE,

Céline LABOUROT